



Naturalisation suite refus

Par **khloud**, le **10/02/2012** à **20:26**

Bonjour,

J'ai fait mes études en France de 1996 à 2002. J'ai travaillé de 2003 à 2009 en France et je suis titulaire d'une carte de 10 ans depuis 2007. J'ai fait une demande de naturalisation en 2006 qui a été refusée pour cause d'une contravention que j'ai eu (délit mineur) que je n'avais pas payé qui a été inscrite dans mon fichier STIC. J'ai prouvé le statut erroné de cette information en envoyant les justificatifs nécessaires et j'ai fait un recours à l'amiable. Suite à cette demande, le refus a été confirmé et on m'a demandé de redéposer après 2 ans. En Juin 2009 je suis parti travaillé à l'étranger depuis et j'ai changé de statut personnel (mariage). Est ce que je peux redéposer une demande de naturalisation

Merci pour votre réponse

Par **youris**, le **11/02/2012** à **11:11**

bjr,

est-ce un refus ou un ajournement ?

au moment de votre demande vous devez avoir en France le centre de vos intérêts.

cdt

Par **khloud**, le **11/02/2012** à **11:33**

il s'agit d'un refus avec une demande de redéposer après 2 ans. Effectivement mes centres d'intérêts ne sont pas en France en ce moment (travail,..)

Merci pour votre réponse

Par **badr855**, le **30/05/2012** à **21:23**

BONJOUR

j'espere que tout s'est arrangé pour toi , je voudrais savoir stp , si tu as eu une contravention

de 5 eme classe , ou pas , ?
merci